

28-29-30 OCTOBRE 2015
PARIS, INALCO

CONFÉRENCE
INTERNATIONALE

GARANTIR LES CAPACITÉS CIVILE ET POLITIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

*La convention ONU relative
aux droits des personnes handicapées :
un tournant juridique et social
dans les relations de soin
et d'accompagnement ?*

Interprétation français-anglais
Retranscription simultanée

AGRÉÉE POUR
LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE

Avec le soutien de la
Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie



collectif.asso@wanadoo.fr

COLLECTIF
CONTRAST

consentement capacité contrainte santé mentale

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR
DES DROITS



JEUDI 29 OCTOBRE 2015

9H00-10H00 :

LES CAPACITÉS CIVILE ET POLITIQUE : UN OBJET À SAISIR PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Jean-Paul DELEVOYE, Président du Conseil Economique Social et Environnemental :

Les enjeux de la réception de la Convention par la société civile

Présentation et discussion : Anne CARON-DEGLISE, Magistrate, Cour d'Appel de Versailles,
et Eymeric GUILLERMOU, Avocat, Président de l'Association des Traumatisés crâniens

10H00-12H30 :

LA CAPACITÉ JURIDIQUE, UN DROIT FONDAMENTAL ET SA MISE EN OEUVRE

->Marie GAILLE, Directrice de recherches en philosophie (SPHERE, CNRS) :

Quelles capacités en situation de vulnérabilité ?

La difficile imbrication du droit et de la morale

->Ingrid MARIA, Maître de conférences en droit privé
(Université Pierre Mendès France - Grenoble II) :

Jouir ou/et exercer ses droits en contexte de vulnérabilité :

les concepts civilistes revisités à la lumière de la Convention

10H45 : PAUSE

->Pierre-Yves BAUDOT, professeur en science politique (CESDIP, Université de Picardie) :

Ce que l'action publique fait aux droits fondamentaux : le cas du handicap

Modération : Jean-François RAVAUD, socio-épidémiologiste (CERMES-3, INSERM)

Wayne MARTIN, philosophe, (Essex Autonomy Project)

Liora ISRAEL, sociologue, (CMH-EHESS)

Discussion avec la salle

14H00-18H00 : ATELIERS

JEUDI 29 OCTOBRE 2015 - 16 HEURES

B2

DÉCISION PERSONNELLE OU CONTRAINTES INSTITUTIONNELLE : L'EXEMPLE DU CHOIX DU LIEU DE VIE

Animateur : Halima ZEROUG-VIAL, psychiatre (Orspere- CHS le Vinatier)
Rapporteur : Hervé HUDEBINE, politologue (Labers)

Ana MARQUES sociologue (DIM EPS Ville Evrard, Collectif Contrast) :
Accompagner le choix du lieu de vie : le cas des placements en Belgique des personnes françaises suivies en psychiatrie. Encadrement et pratiques.

Mouna ROMDHANI, Gériatre (APHP) :
Le patient dément est-il capable de décider de son retour à domicile

Aude BELIARD, Maître de Conférences en sociologie (Université Paris-Descartes, CERMES3) :
Projet du patient et projet de la famille en unité de gériatrie aiguë

Eymeric GUILLERMOU, Avocat (Président de l'Union Nationale des Familles de Traumatisés Crâniens) :
La mobilisation de l'article 12 dans les contentieux relatifs au choix du lieu de vie

Charlotte CHICCO, Interne en psychiatrie et Raphaël BOULODNINE, Psychiatre (Programme « Un chez soi d'abord » Marseille) :
Le concept du rétablissement ou comment favoriser l'autodétermination des usagers ? Exemples d'accompagnement dans le cadre du programme « Un chez soi d'abord »

JEUDI 29 OCTOBRE 2015 - 16 HEURES

C2

«HISTOIRES DE DROITS» : UN KIT PÉDAGOGIQUE INTERACTIF POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES USAGERS DES SERVICES DE PSYCHIATRIE.

Rapporteur : Karine LEFEUVRE, juriste (EHESP)

Isabelle GENOT-POK, Juriste et formatrice (Centre JuriSanté du CNEH) :
Le difficile accès aux droits des personnes vivant avec des troubles psychiques

Aude CARIA, Directrice (Psycom, Paris) :
Présentation du kit pédagogique «Histoires de droits» : conception, objectifs, mise en oeuvre

L'atelier propose aux participant.e.s de découvrir le kit lors d'une séance d'utilisation du kit en groupe.